



ATTESTATION DE CAPACITE

Délivrée en application de l'article R.545-106 du Code de l'Environnement Selon l'Arrêté du 30 Juin 2008

Conformément à l'article R.543-106 du code de l'Environnement, l'organisme Groupe de Prévention agréé par décision ministérielle en date du 20 janvier 2009 référencée DEVP0827847A

atteste que l'opérateur:

MS CLIMATISATION

3 Impasse Combattants AFN

30129 MANDUEL

SIRET 49903966700013

dispose des capacités nécessaires pour effectuer les activités suivantes:

Désignation des Catégories	Description des Activités	Attestation de Capacité
Catégorie 1	Contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides de tous types d'équipements de réfrigération, de climatisation et de Pompe à chaleur	09-00125

L'Attestation de Capacité est attribuée pour une période de 5 ans à compter du 16/07/2014
Elle pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R.543-101 et R.543-104 du Code de l'environnement.

Date 19-mai-14

Groupe de Prévention
Le Président

gtOUp-cz dcz p-tcZuczntion

Division Fluides Frigorigènes 01.64.08.79.91
ATTESTATION DE CAPACITE
09-00125

G Cayzac